



31.05.2022

Dispositions de formation pcaSuisse

Formation à la relation d'aide centrée sur la personne*

* Formation reconnue par l'Association Suisse de Conseil SGfB

Sommaire

Introduction	3
Art. 1. Formation à la relation d'aide centrée sur la personne, cycle I.....	4
1.1 Principe et objectifs	4
1.2 Groupe cible	5
1.3 Conditions d'admission	5
1.4 Concept de formation cycle I.....	5
1.4.1 Durée de la formation	5
1.5 Méthodes d'enseignement.....	6
1.6 Conclusion de la formation à la relation d'aide centrée sur la personne, cycle I	6
1.6.1 Evaluation de la formation à la relation d'aide centrée sur la personne, cycle I	6
1.6.2 Attestation de cours	7
Art. 2. Formation à la relation d'aide centrée sur la personne, cycle II.....	7
2.1 Module 1 : Approfondissement	7
2.1.1 Principe et objectifs	7
2.1.2 Groupe cible.....	7
2.1.3 Conditions d'admission	7
2.1.4 Concept de formation cycle II, module 1 « Approfondissement ».....	8
2.1.4.1 Durée de la formation	8
2.1.5 Méthodes d'enseignement	8
2.1.6 Conclusion de la formation à la relation d'aide centrée sur la personne, cycle II, module 1	9
2.1.6.1 Evaluation de la formation à la relation d'aide centrée sur la personne, cycle II	9
2.1.6.2 Attestation de cours.....	9
2.2 Module 2 : Développement personnel individuel	9
2.3 Module 3 : Certification.....	9
2.3.1 Principe et objectifs	9
2.3.2 Groupe cible.....	9
2.3.3 Conditions d'admission	10
2.3.4 Concept séminaire d'analyse du processus	10
2.3.5 Méthodes d'enseignement	10
2.3.6 Conclusion de la formation à la relation d'aide centrée sur la personne, certification	10
2.3.6.1 Travail écrit	10
2.3.6.2 Conditions pour la séance de qualification	11
2.3.6.3 Déroulement de la séance de qualification	11
2.3.6.4 Expert/es pour la qualification	11
2.3.6.5 Instance de recours	12



Art. 3. Reconnaissance comme Praticien/Praticienne de la relation d'aide pcaSuisse	12
3.1 Conditions d'obtention du diplôme.....	12
3.2 Remise du diplôme	12
3.3 Publication.....	12
3.4 Utilisation publique du titre de Praticien/Praticienne de la relation d'aide pcaSuisse	12
3.5 SGfB.....	13
Art. 4. Droit de recours	13
Art.5. Modification des dispositions de formation	13
Annexes.....	14



Introduction

Bases de la formation à la relation d'aide centrée sur la personne

La relation d'aide centrée sur la personne repose sur un concept psychologique appliqué au travail thérapeutique et pédagogique auprès de personnes à la recherche de conseil et à toute personne en situation d'apprentissage. Ce concept a été développé dès 1940 par le psychologue américain Carl Rogers (1902-1987) et a été continuellement développé jusqu'à aujourd'hui. Les observations de Rogers concernant la relation entre l'attitude centrée sur la personne et le développement personnel constructif ont pu être examinées et confirmées par une quantité de recherches scientifiques.

Le concept repose sur deux piliers :

- l'hypothèse de base selon laquelle l'organisme humain cherche à développer tout son potentiel, autant au niveau physique que psychique, intellectuel ou spirituel,
- l'attitude centrée sur la personne des praticiens/praticiennes de la relation d'aide et des psychothérapeutes : celle-ci permet à la personne demandant de l'aide de dépasser ses blocages qui entravent son développement et d'améliorer ses compétences personnelles et sociales.

L'attitude centrée sur la personne favorise une relation caractérisée par l'ouverture, la compréhension empathique et la considération positive de la personne en quête d'aide. L'attitude centrée sur la personne permettra de favoriser chez le/la client/e un processus qui le/la mènera vers une nouvelle perception de ses problèmes, des comportements constructifs dans des situations difficiles, une plus grande capacité d'assumer ses responsabilités par rapport à soi-même et aux autres, vers une augmentation de sa joie de vivre et de sa capacité d'apprentissage, et une diminution de ses blocages.

En Suisse, l'approche centrée sur la personne a fait son entrée dans tous les domaines dans lesquels les relations interpersonnelles tiennent un rôle important : en psychothérapie et en psychologie, en médecine, en soins infirmiers, en pédagogie, dans le travail social et l'animation de groupe, dans la gestion du personnel, dans la pastorale et, de manière générale, dans toutes les situations d'aide et de conseils.

Formation à la relation d'aide centrée sur la personne

La pcaSuisse (jusqu'en 2009 „SPCP“) propose depuis début 1980 une large palette de cours, dont la formation à la relation d'aide centrée sur la personne.

La formation à la relation d'aide est organisée en deux cycles et un séminaire d'analyse du processus avec différents modules qui forment des unités indépendantes. L'inscription au cycle II



s'effectue après la conclusion du cycle I, celle du séminaire d'analyse du processus après la conclusion du cycle II. La formation complète en Suisse alémanique ainsi qu'en Romandie comprend au total 600 unités de cours et dure entre 4 et 6 ans.

Pour l'obtention d'un diplôme, il est nécessaire d'avoir suivi tous les éléments de formation prévus dans les dispositions de formation.

Cette formation est reconnue par l'Association Suisse de Conseil SGfB.

Art. 1. Formation à la relation d'aide centrée sur la personne, cycle I

1.1 Principe et objectifs

La formation de praticien/praticienne de la relation d'aide, cycle I, est sous-divisée en un module 1 d'introduction de 24 unités d'enseignement et un module 2 de formation de praticien/praticienne de la relation d'aide comprenant 216 unités d'enseignement. Le module 1 précède le module 2. Mais, comme il est offert plusieurs fois par année, il peut aussi être suivi après l'inscription au module 2, qui n'a lieu qu'une fois par année. On peut suivre le module 1 après avoir terminé le module 2, mais l'attestation pour le cycle I n'est délivrée qu'après que les modules 1 et 2 ont été suivis.

Le but de la formation de praticien/praticienne de la relation d'aide, modules 1 et 2 du cycle I, est d'apprendre à connaître et à assimiler l'attitude centrée sur la personne. Les participant/es apprennent à soutenir un processus de changement chez leurs client/es. Ce processus permet une nouvelle perception de soi-même et de situations problématiques, favorise un comportement constructif dans des situations difficiles et permet de prendre plus de responsabilité vis-à-vis de soi-même.

- Théorie : apprendre à connaître et à utiliser l'approche centrée sur la personne
- Training : développer les compétences nécessaires à la conduite d'entretien par des exercices pratiques et des feedbacks.
- Développement personnel : apprendre à mieux se connaître soi-même à travers la rencontre avec l'autre et développer une aptitude à la réflexion personnelle.
- Supervision : réfléchir à ses situations professionnelles personnelles et expérimenter de nouvelles possibilités d'agir.

La formation permet de développer des compétences à l'entretien par des exercices pratiques et des feedbacks, de faire connaissance et d'apprendre à utiliser l'approche centrée sur la personne et d'autres modèles élargis, de réfléchir à des situations professionnelles personnelles et à expérimenter de nouvelles possibilités d'agir.



1.2 Groupe cible

Cette formation s'adresse à des personnes

- qui exercent une profession les amenant à soutenir, accompagner ou conseiller d'une façon ou d'une autre des personnes avec qui elles sont en relation, p. ex. travailleurs sociaux/travailleuses sociales, ecclésiastiques, médecins, soignants/soignantes, infirmiers/infirmières, enseignants/enseignantes, conseillers/conseillères en orientation professionnelle, psychologues, éducateurs/éducatrices, directeurs/directrices de foyer, juristes, conseillers/conseillères en personnel, etc. ;
- disposées à s'engager dans un processus d'apprentissage assez conséquent ;
- souhaitant donner à leur activité professionnelle un éclairage centré sur la personne.

Ce perfectionnement a pour but de donner à des personnes ayant une pratique professionnelle, la possibilité d'améliorer – à travers l'approche centrée sur la personne – leurs compétences relationnelles avec des personnes de leur entourage professionnel.

1.3 Conditions d'admission

Sont admises à la formation les personnes qui :

- exercent l'une des professions mentionnées ci-dessus, similaire ou qui occupent un poste bénévole impliquant une relation d'aide;
- sont admises dans le groupe de formation correspondant après un entretien préalable avec les formateurs/formatrices.

1.4 Concept de formation cycle I

La formation à la relation d'aide centrée sur la personne se fait dans un groupe constant pour chaque module du cycle I, animé par au moins deux formateurs/formatrices. Les formateurs/formatrices s'engagent à accompagner le groupe pendant toute la durée du cours. Au maximum huit personnes par formateur/formatrice sont admises à la formation.

1.4.1 Durée de la formation

La formation cycle I dure environ deux ans (3 mois pour le module 1 et 21 mois pour le module 2) et comprend des unités de cours d'une durée de 45 minutes.

1.4.2 Eléments de base de la formation

La formation consiste en quatre éléments de base :

- développement personnel
- théorie
- exercices pratiques en entretiens centrés sur la personne
- supervision en groupe.

Durant la formation, des liens sont régulièrement établis entre ces quatre éléments.



1.5 Méthodes d'enseignement

Le futur praticien/la future praticienne de la relation d'aide ainsi que son processus de développement sont au centre de la formation. Il/elle fait l'expérience personnelle de l'attitude centrée sur la personne dans toutes les situations de formation et apprend ainsi à comprendre la théorie à partir de sa propre expérience et à l'appliquer dans son travail de relation d'aide avec des personnes se trouvant dans des situations difficiles. Le développement personnel, les exercices pratiques et la supervision garantissent un processus d'apprentissage proche de la pratique et efficace.

Le travail en groupe durant la formation rend possible l'intégration de la compétence spécialisée et personnelle. Le grand nombre d'expériences relationnelles faites pendant la formation ainsi que les feedbacks réguliers garantissent l'encouragement des potentiels personnels.

La durée et la forme donnée aux différents blocs de formation seront négociés entre les formateurs/formatrices et les participant/es tout au long de celle-ci.

Les personnes en formation participent à la gestion des contenus du cours de manière à permettre l'émergence d'un processus qui favorise le développement et l'apprentissage des attitudes centrées sur la personne.

L'intégration progressive du savoir et de l'expérience est basée sur l'étude de théories centrées sur la personne ainsi que sur les résultats de projets de recherche et sur le travail basé sur l'expérience pratique de la supervision.

1.6 Conclusion de la formation à la relation d'aide centrée sur la personne, cycle I

1.6.1 Evaluation de la formation à la relation d'aide centrée sur la personne, cycle I

A la fin de la formation à la relation d'aide, modules 1 et 2 du cycle I, le groupe et les formateurs/formatrices mènent ensemble une réflexion sur le travail accompli (bilan). Ce bilan se base sur le feedback du groupe et des formateurs/formatrices ; il tient compte également de l'auto-évaluation de chaque participant/e.

Les critères suivants sont appliqués :

- Intérêt pour l'approche centrée sur la personne et mise en pratique dans la pratique professionnelle personnelle.
- Connaissances théoriques de base de l'approche centrée sur la personne.
- Apprentissage actif et contact ouvert au sein du groupe.
- Relation centrée sur la personne avec soi-même et avec les autres.
- Réalisation reconnaissable de l'attitude centrée sur la personne pendant les séquences de relation d'aide supervisées.
- Savoir saisir et organiser les besoins de la relation d'aide.
- Stabilité psychique et équilibre permettant l'accompagnement de personnes en situations difficiles.



1.6.2 Attestation de cours

Une attestation de formation est remise aux participant/es à la fin du cycle I de la formation, à condition qu'il(s)/elle(s) ai(en)t participé à minimum 90% des unités de cours. Sinon, seules les heures de présence seront attestées.

Art. 2. Formation à la relation d'aide centrée sur la personne, cycle II

La formation à la relation d'aide cycle II complète consiste en 3 modules et une séance de qualification pour le diplôme.

2.1 Module 1 : Approfondissement

2.1.1 Principe et objectifs

Se basant sur les expériences et les connaissances acquises lors de la formation à la relation d'aide, cycle I, les participants/participantantes approfondissent l'attitude centrée sur la personne. Ils/elles apprennent à créer et à accompagner de façon indépendante un processus de soutien et de changement, en incluant également l'entourage du client, de la cliente.

Les compétences en relation d'aide requises sont décrites dans un document que les participants/participantantes peuvent demander aux animateurs/animateuses des cours.

2.1.2 Groupe cible

Cette formation s'adresse aux personnes qui ont terminé le cycle I de la formation à la relation d'aide ou qui ont achevé une formation équivalente.

2.1.3 Conditions d'admission

Sont admises à la formation de praticien/praticienne de la relation d'aide, cycle II les personnes qui

- font état d'une formation de base dans une profession reconnue (Certificat fédéral de capacité CFC, Ecole spécialisée supérieure ou Haute école spécialisée) ou ont un baccalauréat avec une expérience pratique de counselling,
- disposent d'une santé et d'un psychisme stables et équilibrés permettant l'accompagnement de personnes en situation difficile,
- ont obtenu une attestation de cours à la fin de leur formation à la relation d'aide, cycle I ou qui ont obtenu une évaluation positive à la fin du cycle de formation I de la formation en psychothérapie centrée sur la personne ou qui ont suivi une formation jugée équivalente, du point de vue de la durée et des contenus, à la formation à la relation d'aide centrée sur la personne, cycle I,



- sont admises par les formateurs/formatrices animant la formation à la relation d'aide, cycle II, suite à un entretien préalable. Cet entretien se base entre autres sur les recommandations des formatrices/formateurs de la formation à la relation d'aide, cycle I, à condition que de telles recommandations soient disponibles. Après consultation du candidat/de la candidate, les animateurs/animateuses de la formation peuvent demander des références auprès des animateurs/animateuses de la formation à la relation d'aide, cycle I ;
- travaillent comme praticiens/praticiennes de la relation d'aide dans le cadre de leurs fonctions professionnelles ou de façon bénévole,

En cas de doute, les formateurs/formatrices animant le cycle II peuvent provisoirement admettre un/e candidat/e pour une durée de 50 h de cours du cycle II, puis les admettre définitivement après une appréciation définitive. Les admissions provisoires sont attestées par écrit.

2.1.4 Concept de formation cycle II, module 1 « Approfondissement »

La formation à la relation d'aide centrée sur la personne, cycle II, se déroule en groupes d'apprentissage. Un groupe d'apprentissage est composé de 6 à 10 participant/es et est accompagné/dirigé par deux formateurs/formatrices, voire trois à partir de 11 participant/es.

2.1.4.1 Durée de la formation

Le cycle II de la formation dure 14 à 18 mois et comprend des unités de formation de 45 minutes. Le cycle II approfondit les expériences faites dans le domaine de la relation d'aide grâce à cette approche et comprend de la théorie, des exercices pratiques et de la supervision en relation d'aide centrée sur la personne ainsi que du développement personnel thématique.

2.1.5 Méthodes d'enseignement

Les formateurs/formatrices fixent les thèmes centraux en tenant compte des spécificités professionnelles des participant/es. Les thèmes seront répartis entre les formatrices/formateurs selon leurs qualifications.

Chaque participant/participante doit suivre 48 unités d'enseignement dans des séminaires à choix. En accord avec les animateurs/animateuses des cours, les participants/participantes peuvent choisir de suivre :

- cours d'intervenants/intervenantes invités/invitées
- cours donnés par des formateurs/formatrices du module
- cours proposés dans le cadre du programme des cours pcaInstitut.

Les participants/participantes sont libres de choisir des propositions individuellement, en groupe d'apprentissage ou dans toute autre composition. Les cours du programme de formation continue pcaInstitut suivis pendant le temps de formation à la relation d'aide, cycle I, sont comptabilisés.



2.1.6 Conclusion de la formation à la relation d'aide centrée sur la personne, cycle II, module 1

2.1.6.1 Evaluation de la formation à la relation d'aide centrée sur la personne, cycle II

A la fin de la formation à la relation d'aide, cycle II, le groupe et les formateurs/formatrices mènent ensemble une réflexion sur le travail accompli (bilan). Ce bilan se base sur le feedback du groupe et des formateurs/formatrices, compte tenu de l'auto-évaluation de chaque participant/e.

Les critères suivants sont appliqués :

- Compétences spécialisées dans le domaine de l'approche centrée sur la personne et de la conduite d'entretien en relation d'aide.
- Compétence méthodique en conduite du processus de la relation d'aide.
- Compétence systématique de l'activité de praticien/praticienne de la relation d'aide.

Compétences sociales / personnelles par rapport au processus de la relation d'aide et de la réflexion sur soi-même.

2.1.6.2 Attestation de cours

Une attestation de formation est remise aux participant/es à la fin du module 1 « approfondissement », cycle II, de la formation, à condition qu'ils/elles aient participé au minimum à 90% des unités de cours. Sinon, seules les heures de présence seront attestées.

2.2 Module 2 : Développement personnel individuel

Les personnes visant l'obtention du diplôme doivent suivre au minimum 15 heures de développement personnel auprès d'un formateur/d'une formatrice reconnu/e par la pcaSuisse ou auprès d'un/e psychothérapeute ou auprès d'un praticien/d'une praticienne de la relation d'aide pcaSuisse (cf. art. 4.5.). Le développement personnel doit être achevé avant de se présenter à la séance de qualification, à la fin du séminaire d'analyse du processus. Ces séances peuvent être suivies à tout moment de la formation à la relation d'aide centrée sur la personne, cycle I ou cycle II. Les séances de développement personnel individuel suivies jusqu'à max. 5 ans avant le début de la formation cycle I peuvent être comptabilisées. Le candidat / la candidate présente une attestation écrite de ce développement personnel.

2.3 Module 3 : Certification

2.3.1 Principe et objectifs

Pendant le séminaire d'analyse du processus

- les participants/es apprennent à analyser des processus
- l'activité professionnelle des participants/es est accompagnée par de la supervision.

2.3.2 Groupe cible

Personnes ayant terminé la formation à la relation d'aide, cycle II, module 1.



2.3.3 Conditions d'admission

Sont admises à la formation les personnes qui

- ont terminé tous les éléments de formation prévus dans les dispositions de formation pour les cycles I et cycle II, module 1,
- sont admises par les formateurs/formatrices animant la formation à la relation d'aide, module 3 certification, suite à un entretien préalable. Cet entretien se base entre autres sur les recommandations des formatrices/formateurs de la formation à la relation d'aide, cycle II, pour autant que de telles recommandations soient disponibles. Après consultation du candidat/de la candidate, les animateurs/animateuses de la formation peuvent demander des références auprès des animateurs/animateuses de la formation à la relation d'aide, cycle II.

Le développement personnel individuel (15 h) doit avoir été terminé avant la séance de qualification.

2.3.4 Concept séminaire d'analyse du processus

Ce séminaire accompagne et analyse intensivement l'activité professionnelle propre et prépare les participants/es à la séance de qualification. Les formateurs/formatrices de ce module accompagnent la rédaction du travail écrit.

2.3.5 Méthodes d'enseignement

Le séminaire d'analyse du processus se passe en petits groupes de maximum 6 participant/es par formateur/formatrice. Il comprend 117 h accompagnées par les formateurs/formatrices (supervision, exercices pratiques et théorie) et 26 h de travail de préparation de diplôme en groupe accompagné par les formateurs/formatrices (colloque).

2.3.6 Conclusion de la formation à la relation d'aide centrée sur la personne, certification

2.3.6.1 Travail écrit

Pour l'obtention de la reconnaissance en tant que Praticien/Praticienne de la relation d'aide pcaSuisse, le progrès personnel réalisé pendant la durée totale de la formation à la relation d'aide centrée sur la personne sera évalué.

Un travail écrit sur le domaine de l'activité professionnelle en tant que praticien/praticienne de la relation d'aide devra être soumis :

- L'activité personnelle en relation d'aide sera examinée de façon critique dans l'optique de l'attitude centrée sur la personne. Le propre processus d'évolution au cours de la formation sera mis en évidence.
- L'analyse du processus du déroulement d'une relation d'aide ou de plusieurs entretiens brefs sera présentée par écrit. Ce déroulement sera justifié par des enregistrements audio (ou vidéo), d'au moins deux transcriptions d'entretiens de ces enregistrements et éventuellement d'autres documents objectivants. L'analyse du processus est prioritaire dans ce travail. Le travail écrit comprendra de 10 à 20 pages.



2.3.6.2 Conditions pour la séance de qualification

La séance de qualification constitue la conclusion du module de certification.

Y sont admises les personnes qui

- étaient présentes au minimum à 90% des heures de cours prévues pour le module de certification,
- qui ont présenté plusieurs situations en supervision pendant le module de certification,
- peuvent attester de 100 h de pratique supervisée de la relation d'aide (individuelle ou en groupe) avec des clients/clientes pendant le cycle II de la formation,
- ont remis leur travail écrit à tous/toutes les participants/participantes et aux animateurs/animatrices.

Pour pouvoir être admis/e à la séance de qualification, les participants/participantes doivent prouver qu'ils/elles ont terminé tous les éléments de formation prévus par les dispositions de formation. Les animateurs/animatrices du module de certification examinent les éléments de formation. C'est à eux/elles que les justificatifs devront être remis. Sans indication contraire, les justificatifs seront examinés selon les dispositions de formation valables lors du début de la formation, cycle II. Cet examen est gratuit.

2.3.6.3 Déroulement de la séance de qualification

Le candidat/la candidate fait un exposé sur les documents présentés. Le groupe entier, y compris les animateurs/animatrices et expert/es, discute et se fait une opinion sur la reconnaissance en tant que Praticien/Praticienne de la relation d'aide pcaSuisse.

La discussion est centrée sur

- le processus de la relation d'aide documenté,
- dans le sens du bilan, sur le processus personnel du candidat/de la candidate pendant la durée entière de la formation.

Deux unités de formations sont mises à contribution par participant/e pour la présentation et la discussion du travail écrit. Le groupe décide à la majorité simple si une recommandation positive ou négative sera soumise à la Commission de reconnaissance (CR). Si les formateurs/formatrices sont unanimes, leur opinion ne peut être renversée par l'opinion du groupe entier. Dans le cas d'une recommandation négative, le groupe et les formateurs/formatrices expriment éventuellement des conditions à remplir avant une prochaine évaluation.

2.3.6.4 Expert/es pour la qualification

Lors de la séance de qualification, un expert/une experte sera présent/e en plus du formateur/de la formatrice du module de certification. Les formateurs/formatrices en relation d'aide et psychothérapie pcaSuisse qui n'ont pas contribué à la formation à la relation d'aide centrée sur la personne, cycle II en question (modules 1,2,3, exception est faite pour les séminaires à choix dans le module 1), ou un praticien/une praticienne de la relation d'aide pcaSuisse qualifié/e avec min. 5 ans d'expérience professionnelle depuis l'obtention du diplôme de praticien/praticienne de la relation d'aide pcaSuisse peuvent être des expert/expertes externes.



Les formateurs/formatrices et/ou les experts/expertes externes n'auront accompagné les candidats/candidates à aucun moment des cycles I et II de la formation en séance individuelle de relation d'aide ou en développement personnel individuel.

2.3.6.5 Instance de recours

La Commission de recours pcaSuisse est l'instance de recours.

Art. 3. Reconnaissance comme Praticien/Praticienne de la relation d'aide pcaSuisse

3.1 Conditions d'obtention du diplôme

Les participants/participant(e)s ayant terminé avec succès la séance de qualification reçoivent une évaluation écrite. Si elle est positive, ils/elles peuvent postuler auprès de la Commission de reconnaissance pour la reconnaissance comme Praticien/Praticienne de la relation d'aide pcaSuisse.

3.2 Remise du diplôme

Suite à l'examen de tous les documents requis, la Commission de reconnaissance remet le diplôme directement à la personne concernée, sans attendre la publication du nom de la personne nouvellement diplômée dans le bulletin d'information de la pcaSuisse.

3.3 Publication

Le nom des personnes diplômées est publié dans le bulletin d'information de la pcaSuisse ou dans un envoi aux membres du Groupe relation d'aide de la pcaSuisse. Les membres du Groupe relation d'aide peuvent contester la remise du diplôme auprès de la Commission des recours dans un délai de 30 jours à partir de la publication. L'objection doit être motivée et soumise par écrit.

3.4 Utilisation publique du titre de Praticien/Praticienne de la relation d'aide pcaSuisse

L'utilisation publique du titre de spécialisation « Praticien/Praticienne de la relation d'aide pcaSuisse » implique l'obligation de perfectionnement et de supervision ou d'intervision et à l'affiliation auprès de la pcaSuisse.

Les Praticiens/Praticiennes de la relation d'aide pcaSuisse sont soumis/es aux dispositions éthiques.



3.5 SGfB

Les candidats/candidates de la formation visant l'obtention du titre de « Praticien/Praticienne de la relation d'aide dipl. SGfB » (Association Suisse de Conseil) ou/et souhaitant se présenter à l'examen professionnel supérieur de conseillère et conseiller dans le domaine psychosocial selon l'art. 28, al. 2 de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle, soumettent leur diplôme en relation d'aide pcaSuisse et les autres documents requis directement auprès de la SGfB. Les modalités sont fixées par la SGfB.

Art. 4. Droit de recours

En cas de refus d'admission à la formation à la relation d'aide centrée sur la personne, en cas de refus d'accès à la seconde année du cycle I ou à l'un des modules du parcours de formation, les candidats/candidates ou participants/participants peuvent recourir contre les décisions prises par les animateurs/animateuses des cours. Le recours doit être adressé, par écrit, à la Commission de recours de la pcaSuisse dans un délai de 30 jours dès la notification de la décision. Il doit être motivé. La Commission de recours prend sa décision sur la base de pièces et/ou d'audition des parties.

Art.5. Modification des dispositions de formation

Si des nouvelles dispositions de formation entrent en vigueur, les dispositions de formation immédiatement précédentes seront encore valables pendant une période de 10 ans à partir de la date de mise en vigueur. C'est-à-dire jusqu'à la fin de la dixième année suivante.

Les candidats/candidates à la formation qui ont commencé leur formation selon des dispositions de formation précédentes peuvent choisir de terminer leur formation selon les dispositions valables au début de leur formation ou selon les nouvelles dispositions de formation valables.



Annexes

A. Aperçu de la formation de praticien.ne en relation d'aide

Numéros de module	Nombre d'unités	Appellation du module	Contenu	Durée
Cycle I Module 1	24	Sensibilisation introduction	vie et œuvre de C. Rogers la personne humaine, son développement, ses besoins la relation d'aide : de l'incongruence à la congruence les attitudes de base fondamentales groupe de rencontre	3 jours
Cycle I Module 2	216	Fondements	théorie et pratique de la relation d'aide centrée sur la personne développement personnel en groupes de rencontre conduite d'entretien supervision de la pratique professionnelle	18 – 24 mois
Cycle II Module 1	152 groupe d'apprentissage 48 séminaires à option	Approfondissement	approfondissement théorique et pratique des conditions nécessaires à la relation d'aide développement personnel en groupes de rencontres supervision de la pratique professionnelle rédaction d'un mémoire théorique sur l'approche centrée sur la personne (10 p.)	14 – 18 mois
Cycle II Module 2	117 groupe d'apprentissage 28 analyse de processus accompagnée	Certification	théorie et pratique de la relation d'aide théorie et analyse du processus dans les accompagnements individuels ACP en contexte (aumônerie, enseignement, entreprise) supervision interview rédaction du travail de diplôme (10-20 p.) qualification en vue de l'obtention du diplôme de praticien.ne pcaSuisse	10 – 12 mois
Cycle II Module 3	15	Développement personnel	15 séances de relation d'aide individuelle auprès d'un.e praticien.e pcaSuisse agréé.e	Dès le module d'introduction
TOTAL	600 unités			42 - 58 mois



B. Unités de formation (u) (PCASUISSE Dispositions 5/2022)			
Une unité d'enseignement comprend 45 minutes.			
Formation à la relation d'aide centrée sur la personne	Nombre d'unités Suisse alémanique	Nombre d'unités Romandie	Durée
1. Cycle I			
Formation à la relation d'aide centrée sur la personne, cycle I	240 u supervision de groupe incluse	240 u supervision de groupe incluse	1½-2 ans
1.1 Sensibilisation / introduction	40 u	24 u (3 jours)	
1.2 Fondements	200 u	216 u	
Travail d'étude autonome, pratique de relation d'aide sous supervision	200 h	240 h	
2. Cycle II			
2.1 Approfondissement	220 u	200 u dont : 152 u groupe d'apprentissage 48 u séminaires à choix	2-2½ ans
2.2 Certification	125 u dont 117 u en groupe d'apprentissage et 26 u de travail individuel d'analyse de processus accompagné par les formateurs/formatrices et préparation du travail écrit	143 u dont 117 u en groupe d'apprentissage et 28 u de travail individuel d'analyse de processus accompagné par les formateurs/formatrices et préparation du travail écrit	
2.3 Développement personnel individuel	15 u	15 u	
Séance de qualification pour le diplôme		2 u	
Travail d'étude autonome sans présence de formateur			
Pratique supervisée de la relation d'aide avec client/es	100 u	100 u	
Travail d'étude autonome, rédaction du travail de diplôme	300 u	300 u	
<i>Total d'unités d'enseignement</i>	600 unités	600 unités	
<i>Total d'unités de travail d'étude et de pratique autonome sans présence de formateur</i>	600 unités	600 unités	
<i>Total de temps utilisé pour la formation</i>	1'200 unités	1'200 unités	3½-4 ans



C. Aperçu des qualifications des formateurs/formatrices

Formation à la relation d'aide pcaSuisse	Formateur/ formatrice en relation d'aide	Formateur/ formatrice en psychothérapie	Praticien/praticienne de la relation d'aide pcaSuisse	Praticien/praticienne de la relation d'aide ayant achevé le cycle I	Superviseur/supervi-seuse psychothérapie pcaSuisse	Psychothérapeute centré/e sur la personne pcaSuisse	Psychothérapeute centré/e sur la personne pcaSuisse en cycle II de formation
Cycle I tous éléments de formation	Oui	oui	oui	comme co-formateur/co-formatrice	oui	oui	comme co-formateur/co-formatrice
Cycle II tous éléments de formation	Oui	oui	comme co-formateur/co-formatrice	non	comme co-formateur/co-formatrice	comme co-formateur/co-formatrice	comme co-formateur/co-formatrice
Cycle II Séminaires à choix	Oui	oui	oui	oui , après 10h supplémentaires de supervision individuelle après conclusion du cycle I et spécialisation dans le séminaire proposé	oui	oui	oui, avec spécialisation dans le séminaire proposé
Analyse du processus- Cycle diplôme	Oui	oui	comme co-formateur/co-formatrice	non	comme co-formateur/co-formatrice	comme co-formateur/co-formatrice	non
Développement personnel individuel Supervision individuelle	oui	oui	oui, après 30h supplémentaires de développement personnel	non	oui	oui	non
Développement personnel de groupe Supervision de groupe	oui	oui	oui, après 30h supplémentaires de développement personnel individuel et 100h comme co-formateur/co-formatrice	non	oui	oui, après 100h de co-animation de développement personnel en groupe ou de supervision	non
Séance de diplôme	oui	oui	comme co-formateur/co-formatrice	non	comme co-expert/e	comme co-formateur/co-formatrice	non
Expert/e externe lors de la séance de diplôme	oui	oui	avec 5 ans d'expérience professionnelle après l'obtention du diplôme pcaSuisse	non	oui	non	non



D. Dispositions éthiques pour les praticiens/praticiennes de la relation d'aide pcaSuisse

L'approche centrée sur la personne de Carl Rogers met la personne avec ses expériences au centre et nous indique ainsi une attitude éthique de base. Il est supposé que chaque personne est apte à se développer constructivement. Cette aptitude peut se développer en particulier avec le soutien de la relation d'aide.

Preuve a été faite que le développement est favorisé par l'effort de respecter les trois aspects essentiels de l'attitude de base centrée sur la personne : l'acceptation inconditionnelle de la personne en quête d'aide, la compréhension de son vécu et la rencontre ouverte et vraie. Ainsi la personne peut se développer et tendre vers plus d'autonomie, d'ouverture, de créativité et de capacités relationnelles, lui permettant de résoudre ses problèmes.

Les praticiens et les praticiennes de la relation d'aide qui s'engagent dans le domaine de l'approche centrée sur la personne doivent être conscients/conscientes du pouvoir que leur confère leur position et de la responsabilité qui en découle. Ils/elles s'efforcent de clarifier leur propre image du monde et de mener une réflexion approfondie sur les différents points de vue de ce qui peut être considéré comme comportement professionnel responsable du point de vue de l'éthique.

Les obligations suivantes en résultent :

1. Transparence

Informers les clients et les clientes de manière précise sur les conditions des prestations, en particulier

- sur le genre de prestations offertes et leurs limites, sur la méthode, sur le setting et sur la formation suivie ;
- sur les conditions financières, les honoraires et le mode de paiement ;
- sur les possibilités de déposer des plaintes et des recours.

2. Secret professionnel / Obligation de documentation / Protection des données

Les praticiens et praticiennes de la relation d'aide sont soumis/es au secret professionnel. Ils/elles traitent les documents et informations dont ils/elles disposent au sujet de leurs clients/es de manière confidentielle et empêchent l'accès de tierces personnes aux dossiers. Ils/elles ont l'obligation de documenter la relation d'aide.

3. Dignité et intégrité

Les praticiens et praticiennes de la relation d'aide respectent la dignité et l'intégrité des personnes avec lesquelles ils/elles entretiennent des relations professionnelles. Ils/elles n'abuseront pas des relations de dépendance qui peuvent en résulter. Dans ce sens, il y a abus dès que le praticien/la praticienne de la relation d'aide sort du cadre de sa prestation professionnelle pour satisfaire ses propres intérêts émotionnels, économiques, sociaux ou sexuels. La responsabilité en incombe au seul praticien/à la seule praticienne de la relation d'aide.



4. Considération du droit à la dignité et à l'intégrité de personnes concernées indirectement
En cas de conseil d'organisation ou de responsables du personnel, le praticien/la praticienne de la relation d'aide s'efforcera de considérer les points de vue éthiques également par rapport aux personnes touchées indirectement.
5. Autodétermination
Les praticiens et praticiennes de la relation d'aide reconnaissent le droit d'autodétermination des clients/clientes : celui-ci inclut le droit d'entrer en relation d'aide ou de la terminer de façon autonome et sans subir d'influence extérieure.
6. Qualité professionnelle
Les praticiens et praticiennes de la relation d'aide s'efforcent de maintenir et d'élargir leur compétence professionnelle. Ils/elles s'engagent à la supervision ou à l'intervision permanente.

Les praticiens et praticiennes de la relation d'aide s'engagent à respecter les présentes dispositions éthiques. S'ils/elles devaient rencontrer des difficultés d'application dans leur pratique, ils/elles demanderont de l'aide sous forme de supervision ou d'un entretien avec la Commission pour l'éthique et les litiges.

La Commission pour l'éthique et les litiges CEL de la pcaSuisse est compétente en cas de plainte pour le non-respect de ces dispositions éthiques.



E. Reconnaissance d'équivalences pour la formation à la relation d'aide centrée sur la personne

Aucune reconnaissance d'équivalence ne peut être accordée pour des formations continues complètes suivies en externe.

Les reconnaissances d'équivalence sont accordées par la Commission de reconnaissance.

Aucune reconnaissance d'équivalence ne peut être accordée pour le module Approfondissement ni pour le module Certification.

Reconnaissance d'équivalence pour le module Sensibilisation / Introduction

En cas de demande de reconnaissance d'équivalence pour le module Sensibilisation / Introduction, les responsables de ce dernier demandent aux participants les attestations écrites des formations externes considérées comme équivalentes et remplissent la formule "Attestation d'équivalence - module Sensibilisation / Introduction à la relation d'aide centrée sur la personne". Ils soumettent la formule et les attestations à la Commission de reconnaissance, qui vérifie formellement si les attestations répondent aux exigences concernant la référence à l'approche centrée sur la personne à l'aspect expérientiel et pratique de la formation. La Commission de reconnaissance donne son avis aux responsables du module de Sensibilisation / Introduction dans un délai de 7 jours ouvrables, afin que ceux-ci puissent remettre les attestations aux participants.

Reconnaissance d'équivalence pour le module Fondements

Les personnes qui demandent une reconnaissance d'équivalence pour le module Fondements doivent avoir suivi le module de Sensibilisation / Introduction au moment de la demande.

Les attestations d'éléments externes de formation continue soumises en équivalence au module Fondements doivent faire référence à l'approche centrée sur la personne ou à d'autres approches de la psychologie humaniste, ainsi qu'aux éléments didactiques que sont la théorie, l'expérience personnelle, la supervision et l'entraînement.

Le/la candidat(e) soumet les documents suivants :

- un curriculum vitae
- une/des attestation(s) de formation continue dont l'équivalence est demandée, avec une liste quantitative des contenus et des formes d'apprentissage (expérience personnelle, théorie, training et supervision)
- une demande de reconnaissance d'équivalence. Dans celle-ci, le/la candidat(e) explique le lien entre la formation externe et l'approche centrée sur la personne, décrit son processus personnel dans la formation externe et décrit, à l'aide d'un cas pratique, le lien entre sa propre pratique avec des éléments de la formation externe et l'approche centrée sur la personne ainsi que la formation de pcaInstitut.

Après examen et préavis positif de deux formateurs/formatrices, les documents sont soumis à la Commission de reconnaissance, qui décide de l'équivalence.



pcaInstitut

Page 20
Dispositions de formation pcaSuisse

Frais : La reconnaissance de l'équivalence du module Fondements est payante.

Droit de recours : le ou la demandant.e peut recourir contre la décision de la Commission de reconnaissance auprès de la Commission de recours, dans un délai de 30 jours dès notification de la décision.

DF-RA, Version révisée le 31.05.2022